

Le Burundi propose un "paradis fiscal" aux hommes d'affaires belges

PANA, 08/02/2010 Bujumbura, Burundi - Le chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, a promis lundi aux hommes d'affaires belges un régime d'imposition souple, identique à un "paradis fiscal". Le président Nkurunziza a lancé l'offre à l'ouverture d'une semaine dédiée à la promotion et au renforcement des relations économiques entre la Belgique et son ancienne colonie. "Maintenant que le Burundi est redevenu politiquement stable, des dispositions égales ont été prises pour garantir les investissements étrangers contre les nationalisations et pour assurer un traitement juste et équitable des opérateurs économiques", a-t-il ajouté.

De même, des examens de politiques commerciales sont régulièrement menés pour éliminer les obstacles au commerce, a encore rassuré le président burundais, avant de citer, à titre illustratif, la mise en place de l'Agence de promotion des investissements. "C'est également dans cette perspective qu'un Code des investissements a été mis en place et se caractérise, entre autre, par une grande visibilité et offre des garanties d'admission, établissement, traitement et de transfert de revenus", a-t-il poursuivi. Par ailleurs, avec un Tarif extérieur commun ramenant à zéro les droits de douanes à l'importation sur les équipements et les matières premières, le Burundi devient attrayant pour tous les investisseurs, surtout qu'il fait partie de la Communauté est-africaine (CEA) de libre échange et de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), a encore soutenu le président burundais devant les opérateurs économiques belges et locaux présents à la cérémonie de circonstance. On rappelle qu'au chapitre de la coopération, le royaume de Belgique promet au Burundi quelque 210 millions d'euros d'aide budgétaire sur les trois prochaines années.